



POUR en Creuse

L'Enseignement

La Culture

L'Éducation

La Formation

La Recherche

L'Insertion

Dispensé de timbrage

GUÉRET PPDC 23

P

DÉPOSÉ LE
05/10/2017

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

MAL PAYÉ-E
MÉPRISÉ-E
PRÉCARISÉ-E
ASSEZ !



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

MARDI 10 OCTOBRE 2017

GRÈVE UNITAIRE

**POUR l'Emploi,
POUR les Salaires,
POUR les Services Publics
CONTRE l'austérité**

**Pique-nique militant à 12h
Jardin de la Sénatorerie (Guéret)**

Assemblée Générale : à 14h

**Rassemblement devant l'hôpital à 15h
suivi d'une manifestation**

ACTION

(page 1)

Édito

(page 2)

**En grève
le 10 octobre**

(pages 3)

Gel du point d'indice

(page 4)

Report du PPCR ?

(page 5)

Jour de carence ?

(page 6)

Adhérer à la FSU23

(page 7)

Stages syndicaux

(page 8)

Rédacteur en chef : Stéphane PICOUT
Directeur de la publication : Sandrine GORGEON
Commission Paritaire : 1117 S 07663
ISSN : 1260 - 2310
Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce aux fichiers informatiques de la FSU 23 et de ses syndicats. Conformément à la loi du 6/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU 23 : 542 Maison des Associations 23000 GUÉRET

542 Maison des Associations
23000 GUÉRET
Tél : 05 55 41 16 32
Courriel : fsu23@fsu.fr

Austérité XXL...

Les premières mesures concrètes de la nouvelle majorité la République En Marche viennent de tomber. Elles correspondent en partie au programme du président élu, Monsieur 18,19% (suffrages des inscrits recueillis au 1^{er} tour).

Pour le privé, l'Acte II de la « loi travail » vient d'être rendu public : toujours plus de flexibilité (temps de travail défini au niveau de l'entreprise...), toujours plus de prérogatives pour les employeurs (licenciement économique facilité, fusion des instances représentatives des personnels, ...) pour moins de droits pour les salariés (taux de majoration des heures supplémentaires défini au niveau de l'entreprise...).

Côté Fonction Publique, sous couvert d'une idéologie démagogique prônant « l'égalité entre les salariés », les réformes vont bon train :

- Retour du (des ?) jour(s) de carence. On aurait préféré un alignement du privé sur le public pour « résorber » les inégalités.
- Augmentation de la CSG de 1,7%. Couplé de nouveau au gel du point, le pouvoir d'achat des fonctionnaires va prendre une sacrée claque ! *Dans le privé, cette hausse de la CSG s'accompagnera d'une suppression des cotisations maladie et chômage qui aura pour (faux) effet de faire croire à une hausse du pouvoir d'achat. A plus long terme, les caisses d'assurance maladie et chômage se vidant par manque de recettes, les « gains » de pouvoir d'achat pourraient bien se transformer en fortes pertes... Du « perdant-perdant » une nouvelle fois.*
- Perspective de 120 000 suppressions d'emplois sur les 3 versants de la Fonction Publique (dont 70 000 pour la seule Fonction Publique Territoriale)... En termes de lutte contre le chômage et de lutte contre la précarité, on a vu mieux.

Les retraités ne sont pas mieux lotis puisqu'ils subiront également une baisse de leurs pensions suite à l'augmentation de la CSG.

Les étudiants (souvent pauvres) et les foyers ayant des difficultés pour payer leur loyer subiront une baisse des APL...

Le début de l'année 2018 sera également chaud avec une réforme des retraites annoncée...

Toutes ces mesures vont impacter les conditions de vie des Français et de plus de 5,4 millions d'agents publics.

A opposer le public et le privé, à déconstruire 70 ans d'histoire sociale de notre pays cette majorité, comme les gouvernements précédents, joue un jeu dangereux : elle pourrait bien remettre en cause la cohésion de notre société afin de faire passer ses réformes.

A nous de montrer que nous sommes solidaires. Le pouvoir appartient à la rue. Démonstrons-le le 10 octobre en participant massivement aux actions prévues (en Une).

Stéphane PICOUT

ENSEIGNEMENT

RECHERCHE

CULTURE

SPORTS



PRÊTS IMMOBILIERS,
CRÉDITS CONSO,
ÉPARGNE,

SOLIDAIRE
DE VOS
ENGAGEMENTS

ASSURANCES,
SERVICES BANCAIRES,
SOLIDARITÉ ET MUTUALISME

LA BANQUE DU MONDE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**Caisse de Crédit Mutuel
Enseignant de Limoges**

Le Colisée

13 Place Jourdan - 87000 Limoges
Tel. 05 55 10 09 78 - Fax. 05 55 49 14 97
e-mail : 3655000@cmlaco.creditmutuel.fr

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

AVEC LA FSU, EN GREVE LE 10 OCTOBRE Engagé-es pour la Fonction Publique!

Le temps semble déjà loin où l'on allait « en même » temps augmenter le pouvoir d'achat des fonctionnaires et « moderniser » la Fonction Publique. Il n'aura pas fallu attendre longtemps pour que les vagues promesses se traduisent dans la réalité par une accumulation de mauvais coups, l'application d'une feuille de route libérale produisant une baisse des salaires des fonctionnaires, que ce soit par le gel de la valeur du point d'indice ou par la compensation incomplète de la CSG, « étalement » du PPCR qui constitue pourtant la seule perspective actuelles de revalorisation, mesures démagogiques et pénalisantes comme le jour de carence, perspective de suppression de 120 000 postes dont 70 000 dans la fonction publique territoriale, toujours un agnet sur cinq non titulaires et sans perspective, dégradation du pouvoir d'achat des retraités...etc. La suite est malheureusement connue si nous ne faisons rien.

Les agents du service public assurent des missions essentielles pour le développement et la cohésion du pays. Agents d'entretien, enseignants, infirmières et aide soignantes, policiers, pompiers, agents administratifs, magistrats...ne sont pas des nantis qu'on pourrait « mettre à contribution ».

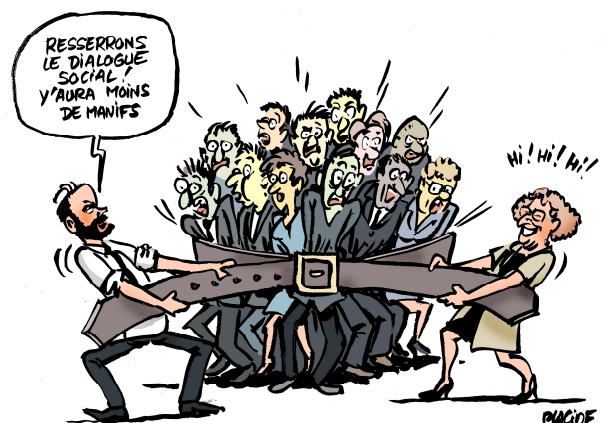
Enjeux économiques et sociaux, mais aussi grands enjeux écologiques : jamais le besoin de faire du commun ne s'est fait autant sentir que dans le monde d'aujourd'hui. Pour la FSU, les services publics sont la réponse pertinente, les dégrader est irresponsable.

La Fonction Publique, ses usagers et ses agents doivent passer avant les intérêts des riches et du monde de la finance. Alors, réforme de l'ISF et de la fiscalité sont nécessaires pour arrêter les cadeaux à ceux qui ont déjà beaucoup alors que, dans le même temps, les besoins de la population en termes de services ne sont pas satisfaits.

C'est pour faire entendre ces profonds désaccords que les organisations syndicales appellent toutes et tous les agent-e-s à la grève, aux manifestations ou rassemblements (selon des modalités définies par les différents secteurs) pour se mobiliser le mardi 10 octobre prochain, date choisie par le ministre pour la tenue d'un rendez-vous salarial.

Elles exigent une véritable négociation salariale qui aboutisse à une réelle reconnaissance du travail, des missions et de l'engagement professionnel des agent-e-s par une augmentation du pouvoir d'achat et la revalorisation des carrières, le non rétablissement de la journée de carence et les moyens nécessaires pour permettre aux agent-e-s d'exercer leurs missions de services publics.

Différentes études démontrent que le coût du fonctionnement de l'Etat n'est pas plus important que dans les autres pays européens. Le Conseil d'Analyse Economique, dans sa note de juillet 2017, annonce que « la part de l'emploi public dans l'emploi total n'y est pas systématiquement supérieure aux autres pays de l'OCDE ». Il précise « qu'en proportion du PIB, la masse salariale publique a très peu crû au cours des 35 dernières années, en incluant les pensions de retraite des fonctionnaires », elle représente 12,9% du PIB en 2015, en hausse de



Gel de la valeur du point d'indice de la Fonction Publique LA FSU DIT NON!

La valeur du point d'indice est restée gelée de juillet 2010 à juillet 2016.

Une mesure de dégel de 1,2% a été obtenue en 2016 dans le cadre du protocole PPCR, notamment par l'intervention déterminée de la FSU.

Le gouvernement a annoncé qu'il entendait de nouveau bloquer les rémunérations indiciaires des agents publics en 2017 et 2018 : c'est inacceptable. En effet ce sont déjà près de 9% de perte de pouvoir d'achat que les fonctionnaires subissent depuis 8 ans si l'on tient compte de l'inflation et de l'augmentation de la retenue pour la retraite sur le traitement brut. C'est en moyenne plus d'1% par an de baisse du salaire net à payer !

Le Ministre tente de justifier cette mesure en prétendant que les salaires augmentent déjà avec le déroulement de leurs carrières (avancements d'échelon ou de grade) : cela revient à accepter de dégrader sur le long terme les carrières et à nier la nécessaire valorisation de l'engagement professionnel des personnels.

Le raisonnement du ministre conduit à ce qu'une « carrière » se limite à tenter de remonter un escalator qui descend ! Et quand l'escalator descend, c'est l'attractivité d'un métier qui est remise en cause et au final la reconnaissance des qualifications des agents qui est bafouée. Par exemple, dans les années 1980, un personnel de catégorie A en début de carrière gagnait mensuellement l'équivalent de 2 SMIC, il n'en gagne plus aujourd'hui que 1,25. Il ne faut pas s'étonner, dès lors, des difficultés de recrutement.

Certains secteurs de la Fonction Publique voient ces baisses de salaire compensées en partie par des primes, mais celles-ci ne sont pas versées à tous et surtout pas dans les mêmes proportions et elles

n'interviennent quasiment pas dans le calcul des pensions. Elles sont donc le plus souvent un instrument de division des personnels, sans pour autant régler le problème de la perte de pouvoir d'achat.

Comme si cela ne suffisait pas, le projet de décorrélation du point d'indice entre les trois versants de la fonction publique constituerait une véritable attaque frontale contre le statut de la fonction publique et son principe d'unicité. Qui pourrait imaginer une infirmière ou un agent d'accueil dont les rémunérations différeraient suivant leur employeur ? Tout le monde aura compris qu'il s'agit aussi d'un frein à la mobilité des agents.

La FSU serait alors en première ligne pour le combattre !

La FSU exige la reconnaissance des qualifications et du travail des agents.

Cela implique une amélioration de leur rémunération par une revalorisation

régulière de la valeur du point d'indice indexée sur l'évolution des prix et qui permette un rattrapage progressif des pertes de pouvoir d'achat depuis 2010.

C'est ce que la FSU portera au « rendez-vous salarial » du mois d'octobre organisé par le Ministre, rendez-vous qui pour porter ce nom devra contenir nos exigences de reconnaissance et revalorisation !

« cela revient à accepter de dégrader sur le long terme les carrières et à nier la nécessaire valorisation de l'engagement professionnel des personnels. »

La FSU exige une revalorisation régulière de la valeur du point d'indice indexée sur l'évolution des prix et un plan de rattrapage des pertes su-



FONCTION PUBLIQUE:
Quand on aura bien pressé le citron,
on pourra jeter la peau !

Report des mesures PPCR

LA FSU DIT NON!

Le protocole PPCR (« Parcours professionnels, Carrières, Rémunérations ») est un ensemble de mesures statutaires et indiciaires obtenues par les organisations syndicales lors de la précédente mandature après une longue phase de concertation et de négociation.

PPCR a notamment abouti à des mesures générales visant à améliorer les carrières et les grilles de rémunération des fonctionnaires des trois versants de la fonction publique.

La FSU a signé le protocole car il est urgent d'en finir avec le mouvement de dévalorisation des carrières et des rémunérations des agents de la fonction publique. Mais elle en a dans le même temps souligné les insuffisances dont celle d'un calendrier, entre 2016 et 2020 selon les catégories, trop étalé après 25 années sans mesure d'ensemble et six années de gel de la valeur du point d'indice conduisant à plus de 15% de perte de pouvoir d'achat sur le traitement indiciaire soit deux mois de rémunération principale.

Si pour la FSU, PPCR est un premier pas appelant rapidement d'autres mesures, elle n'acceptera pas que soit remis en cause son calendrier de mise en œuvre !

Or, le gouvernement envisage aujourd'hui de l'allonger au risque de vider les mesures de leur sens. Et pourtant, les personnels des trois versants de la fonction publique ont déjà « payé » cette revalorisation :

- Le gel du point d'indice depuis 2010 représente l'équivalent de 7 milliards de pouvoir d'achat perdus par les fonctionnaires.
- Le coût des mesures PPCR représenterait au total 4 à 5 milliards étalés jusqu'en 2020 (estimation de la Cour des Comptes).

Ainsi, le gouvernement considère que la main qui rend d'un côté 4 à 5 des 7 milliards pris de l'autre serait encore trop généreuse !

Cela suffit ! Pour la FSU, il est inacceptable que les personnels connaissent de nouvelles dégradations de la reconnaissance de leur travail, de leur engagement, de leur apport essentiel au service de l'intérêt général et du bien commun !

Cet accord arraché au précédent gouvernement et qui constitue pour la FSU un début de revalorisation doit donc être défendu !

**Journée de mobilisation et d'action
pour les contractuel-les de la Fonction Publique
Mercredi 8 novembre à Paris**

Certaines mesures ont d'ores et déjà été mises en œuvre, en particulier la revalorisation de nombreux échelons, les reclassements dans les nouvelles grilles et la création de nouveaux espaces indiciaires sous forme de nouveaux grades (par exemples : la nouvelle organisation de la catégorie C en 3 grades ou encore la classe exceptionnelle pour les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation, créée en septembre 2017). "Ce qui est pris n'est plus à prendre !"

En 2018 il est prévu :

- Un deuxième temps transfert primes / points pour les personnels de catégorie A, sans effet sur le salaire net mais avec un gain sur la pension : les personnels ayant prévu un départ à la retraite au cours de 2018 ne bénéficieraient pas de 10 à 15 euros de plus sur leur pension nette.
- Pour de très nombreux échelons des catégories C et B, des revalorisations qui seraient alors repoussées à 2019, avec un effet net sur un an de perte de pouvoir d'achat et de dévalorisation des pensions en conséquence pour les personnels partant à la retraite.

Quid du passage en catégorie A des personnels sociaux ?

En janvier 2019 sont prévues des revalorisations de nombreux échelons. Seront-elles reportées à janvier 2020 ?

En 2020 est prévue la création de nouveaux échelons, en particulier un nouvel échelon en fin de deuxième grade pour les corps A-type (attachés principaux par exemple), ou pour la hors classe des professeurs des écoles, certifiés, CPE, PSY En, allant jusqu'à l'indice 821 : si cette mesure était reportée à 2021, ce sont 50 euros mensuels sur l'année 2020 et l'intérêt pour le départ à la retraite repoussé de juillet 2020 à juillet 2021 : inacceptable !

« Cela suffit ! Pour la FSU, il est inacceptable que les personnels connaissent de nouvelles dégradations de la reconnaissance de leur travail, de leur engagement, de leur apport essentiel au service de l'intérêt général et du bien commun ! »



Retour du jour de carence? LA FSU DIT NON!

**Le jour de carence est présenté comme une mesure de justice entre les salariés du privé et du public !
Une apparence pourtant trompeuse !**

64 % des salariés du privé, relevant majoritairement des entreprises de plus de 250 salariés, voient leurs jours de carence couverts par des accords d'entreprise, notamment dans le cadre de la prise en charge par l'employeur de la mutuelle.

Oui, il y a bien aujourd'hui une inégalité entre les salariés du secteur privé, entre la très grande partie d'entre eux qui bénéficie d'une prise en charge totale et ceux qui se voient appliquer, intégralement ou partiellement, des jours de carence. Ce sont en général déjà les plus précaires, dans des entreprises offrant moins de droits collectifs, et qui sont souvent aussi celles où les conditions de travail sont les plus difficiles.

En outre, les données comparatives pour les salariés du privé confirment que l'application du délai carence pour les salariés du privé aboutit à des arrêts plus longs (21,3 jours/an en moyenne pour les salarié non couverts et 14,5 jours/an pour ceux qui bénéficient d'une prise en charge), sans que soit significative la différence de probabilité de s'arrêter (0,5 % de différence). En clair, l'existence du délai de carence conduit à attendre une dégradation plus avancée de l'état de santé du salarié concerné.

« Aucun jour de carence » ni dans le privé, ni dans le public ! Réduire les inégalités n'est donc pas une affaire d'alignement sur les conditions les plus défavorables. Il faut au contraire protéger mieux les salariés du privé qui sont les moins bien couverts.

Le sens de l'Histoire, c'est améliorer l'accès au droit à la santé de toutes et tous, pas le dégrader.

Le jour de carence est injuste et inefficace !

Rétablir le jour de carence représenterait donc une double peine car cela revient à diminuer le salaire des fonctionnaires et des agents non titulaires en arrêt maladie. Ce serait donc aussi les punir, considérant qu'ils sont coupables d'être malades.

Les partisans de cette mesure prétendent observer une hausse du nombre d'arrêts maladie depuis la suppression du jour de carence en 2013. Mais les mêmes oublient de dire que, de la même manière de ce qui s'observe dans le privé le nombre de jours, lui, n'a pas sensiblement augmenté, les arrêts pris étant plus longs car les personnels ont attendu d'être « plus gravement » malades pour s'arrêter. Quelle bonne politique de santé publique !

Ce n'est pas en stigmatisant les agents malades que la situation va s'améliorer. Ignore-t-on qu'aller travailler quand on est malade peut avoir de graves conséquences pour soi mais aussi pour les autres (dans la santé, l'enseignement, etc...) ?

Quel beau résultat quand au final le nombre de jours travaillés ne bouge quasiment pas et les économies réalisées sont inexistantes, la mesure ayant même un coût de gestion non négligeable.

Les études démontrent que les arrêts sont moins nombreux mais plus longs : le jour de carence est donc inefficace !

Le ministre de l'action et des comptes publics a expliqué en juillet que le rétablissement du jour de carence était le moyen « lutter contre le micro-absentéisme qui désorganise les services, alourdit la charge de travail des collègues en poste ». Parce que des arrêts plus longs ne désorganisent les services ? Surtout quand on sait les difficultés qu'il y a à obtenir des moyens pour le remplacement !

Rétablir le jour de carence n'est donc en aucune manière une mesure juste, ni de bonne gestion !

« Le sens de l'Histoire, c'est améliorer l'accès au droit à la santé de toutes et tous, pas le dégrader. »

Une mesure inégalitaire !

Rétablir un jour de carence serait aussi une atteinte aux droits des femmes : certes les congés pour

maternité ou couches pathologiques n'étaient pas concernés par la mesure telle qu'appliquée jusqu'en 2013. Mais il existe de nombreux cas qui ne peuvent être pris en charge : *quid* par exemple, en cas d'arrêt imposé par le médecin aux femmes enceintes en période d'épidémie ?

Une mesure de paupérisation !

Le jour de carence constituerait une nouvelle amputation du pouvoir d'achat, venant s'ajouter à celles, déjà sans précédent, dues au gel de la valeur du point, à l'augmentation des cotisations retraites

Réduire les arrêts maladie ? Chiche ! En améliorant les conditions de travail, en renforçant la médecine professionnelle préventive.

Les liens entre absences pour raison de santé et mauvaises conditions de travail sont établis. La FSU exige des mesures concrètes pour améliorer la qualité de vie au travail dans la Fonction Publique : c'est une question d'intérêt général.

Réduire les risques psycho-sociaux et la pénibilité, améliorer les conditions de travail : c'est par une politique de prévention que les absences se réduiront !



Adhérer à un syndicat de la FSU 23

La FSU 23 est composée de divers syndicats dont les champs de syndicalisation relèvent principalement de la Fonction Publique d'État et de la Fonction Publique Territoriale. Ces syndicats vous informent, vous représentent et vous défendent grâce aux cotisations des adhérents. Vous pouvez vous syndiquer en contactant les responsables référencés ci-dessous ou en utilisant le coupon réponse que nous ne manquerons pas de communiquer au syndicat concerné. D'autres syndicats existent au sein de la FSU dans d'autres champs professionnels. Si vous souhaitez connaître celui qui vous concerne, n'hésitez pas à remplir le coupon ci-après afin que nous puissions vous contacter.

EPA - Education, Pluralisme, Action solidaire

Contact : Jean-Michel Bienvenu (DDCSPP - Guéret)

Tél. : 02 40 35 96 5

Mail : alain.gueraud@wanadoo.fr



SNASUB - Syndicat National de l'Administration Scolaire et Universitaire et des Bibliothèques

Contact : Sylvie Martinez et Claire Bourdin

Tél. : 06.30.82.59.03

Mail : sylvie.echaunie@orange.fr



SNE - Syndicat National de l'Environnement

Contact : Jérôme Yvernault (ONCFS - Guéret)

Tél. : 01 41 63 27 30

Mail : sne@fsu.fr



SNEP - Syndicat National de l'Education Physique

Contact : Annette DURIN (Cité scolaire R. Loewy - La Souterraine)

Tél. : 06.82.42.25.23

Mail : annette.chalifour@wanadoo.fr



SNES - Syndicat National des Enseignements de Second degré

Contact : Trémur DUVAL (Collège de Boussac), Marlène CHERAMY

Tél. : 07 86 26 00 86 ou 05 55 62 34 98

Mail : snes23@laposte.net



SNETAP - Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public

Contact : Christian CHANAS

Tél. : 06.45.37.64.43

Mail : snetap@snetap-fsu.fr



SNICS - Syndicat National Unitaire des Infirmier(e)s Conseiller(ère)s de Santé

Contact : Catherine VALLES

Tél. : 06 70 19 62 43

Mail : catherine-et-francis@wanadoo.fr



SNUTER - Syndicat National Unitaire TERritorial

Contact : Nadia Paulin (mairie de Felletin)

Tél. : 06 88 63 20 79

Mail : sduclias23@laposte.net



SNUEP - Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel

Contact : Christophe AUDEBAUD (Lycée professionnel de St-Vaury)

Tél. : 06 27 53 63 13

Mail : chrisdubs@yahoo.fr



SNUIPP - Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et Pegc

Contact : Fanny Tissandier ou Julien Colombeau

Tél. : 05 55 41 04 81 / 06 30 17 47 53

Mail : snu23@snuipp.fr



SNUITAM - Syndicat National Unitaire Interministériel des Territoires de l'Agriculture de la Mer

Tél. : 01 40 61 82 37 ou 02 99 28 22 99

Mail : snuitam@snuitam-fsu.org



SNU pôle emploi

Contact : Joël Doumergue

Tél. : 05 55 32 33 34 / 06 23 03 71 04

Mail : syndicat.snu-limousin@pole-emploi.fr



✂.....

NOM : Prénom :

Affectation : Fonction :

Adresse :

mail :

Coupon à renvoyer à : **FSU23 - 542, Maison des Associations - 23000 GUÉRET**

Stages syndicaux année 2017-2018

Jeudi 16 et vendredi 17 novembre : statuts et droits des fonctionnaires :

-1^{er} jour : **Gérard Aschieri** sur les statuts

-2^{ème} jour : **Daniel Clérembaux** pour la Fonction Publique Territoriale. Pour la Fonction Publique d'Etat, l'intervenant reste à déterminer.

Quelles sont les prérogatives et obligations des fonctionnaires? Quelles sont les particularités de chaque Fonction Publique?

Jeudi 7 décembre : retraites : **Joël Chenet**

Quels sont le système et les droits à la retraite à l'heure actuelle?

Quelles perspectives à la lecture des projets de Macron? (réforme prévue au calendrier début 2018)

Lundi 29 janvier : histoire du syndicalisme et de la FSU (stage réservé aux syndiqués FSU): **Alain Dalançon**

Mise en perspective avec l'histoire du syndicat sur le département.

Lundi 19 et mardi 20 mai : CHSCT : conditions de travail et action syndicale niveau 2 (stage Education Nationale) : **Hervé Moreau** et **Sophia Catella**

Sur quoi le CHCTM intervient? Comment se saisir des prérogatives offertes par cette instances?

Vendredi 18 mai : inégalités sociales et territoriales : **Nico Hirtt**

Comment la politique territoriale actuelle crée-t-elle les inégalités sociales et territoriales?

Ces stages sont ouverts à toutes et tous, syndiqué(e)s ou non (excepté le stage sur l'histoire du syndicalisme)

INSCRIPTION AU STAGE

Si vous souhaitez participer à un stage, il faut vous inscrire auprès de la FSU23 (05 55 41 16 32 ou fsu23@fsu.fr) qui vous fournira un modèle de demande d'Autorisation Spéciale d'Absence à renvoyer à votre chef d'établissement / votre IEN / votre collectivité ou service.

Les demandes doivent être faites au minimum un mois à l'avance.